

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

FINANCES

**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2019 - TOUS BUDGETS**

Délibération : 01.2019.007

Transmis en préfecture le :

31 janvier 2019

Séance du : 29 janvier 2019

Compte-rendu affiché le 31 janvier 2019

Date de convocation
du Conseil Municipal : 23 janvier 2019

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume
COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY,
Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe
MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSEAU,
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard
GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry
MONNET, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette
VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, François
VURPAS, Anne-Marie JANAS, Gilles PEREYRON

Pouvoirs :

Karine GUERIN à Marylène MILLET, Michel
MONNET à Yves DELAGOUTTE, Bernadette
VIVES-MALATRAIT à Mohamed GUOUGUENI,
Christian ARNOUX à Maryse JOBERT-FIORE,
Anne-Marie JANAS à Roland CRIMIER, Gilles
PEREYRON à Thierry MONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MASSON

Le rapport d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif.

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, qu'il s'agisse du contexte économique local et national, des éléments définis en loi de finances ou de la situation financière de la commune.

Dans cette perspective, le document ci-après expose les principaux éléments de contexte et de conjoncture ayant un impact sur le budget 2019.

I - LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

A - Environnement macro-économique

Le contexte international est plus incertain que l'année précédente en raison notamment d'un ralentissement de l'activité internationale en Chine et en Allemagne ainsi que du fait de certaines incertitudes exogènes concernant principalement le brexit, le marché de l'énergie ainsi que les prix du pétrole et des matières premières qui sont plutôt orientées à la hausse. Il en résulte également des conditions de financement sur les marchés financiers qui sont attractives et stabilisées à des niveaux de taux très bas ; ce qui permet par exemple aux collectivités publiques de réduire leurs coûts et aux particuliers d'augmenter leurs capacités d'emprunt en matière immobilière.

Le gouvernement a intégré dans la loi de finances pour 2019 une estimation de croissance pour 2019 de +1,7% conforme à la loi de programmation pour les finances publiques 2018/2022. Notons que le haut conseil des finances publiques a qualifié l'ensemble des hypothèses gouvernementales de plausible et raisonnable.

L'INSEE a considéré à la fin de l'année dernière que l'économie Française progresserait en 2019 de manière modérée avec un acquis de croissance estimé à 1% à la «mi-année» Les mesures augmentant le pouvoir d'achat pour les ménages (exonération de cotisations dues au titre de la rémunération des heures supplémentaires, prime d'activités, reste à charge 0 pour l'optique et certaines prothèses, ...) et réduisant les prélèvements pour les entreprises vont contribuer à orienter de manière favorable l'investissement et la consommation des ménages. Pour l'Insee, «estimer l'impact économique du mouvement des gilets jaunes est un exercice difficile et incertain» mais il pourrait ôter 0,1 point à la croissance du PIB au regard de ce qui a été observé par le passé (attentats à Paris et à Nice, grève de 1995) avec une sectorisation forte des activités concernées (tourisme hébergement, restauration).

L'inflation pour l'ensemble des ménages est estimée à 1,8 % pour l'année 2018 et en baisse pour 2019 avec quelques aléas haussiers surtout en matière d'énergie et de matières premières.

Le taux de chômage en France reste bien inférieur à ce qu'il était sur toute la période précédente. D'après les dernières publications de l'Insee, l'emploi total accélérerait légèrement porté par une croissance modérée de l'activité, et un léger effet favorable sur l'emploi de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en réduction de cotisations sociales. Il en résulterait «une lente diminution du chômage prévu à 9% » dès le printemps prochain.

De manière synthétique, les dernières publications du mois de janvier 2019 reproduites ci dessous confirment, avec un léger ajustement, ces différentes tendances.

Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2018e	2019p
Taux de croissance du PIB	1,6%	1,5%
Taux d'inflation	1,9%	1,2%
Taux de chômage	8,8%	8,8%

e : estimations p : prévisions

©La Banque Postale Collectivités Locales

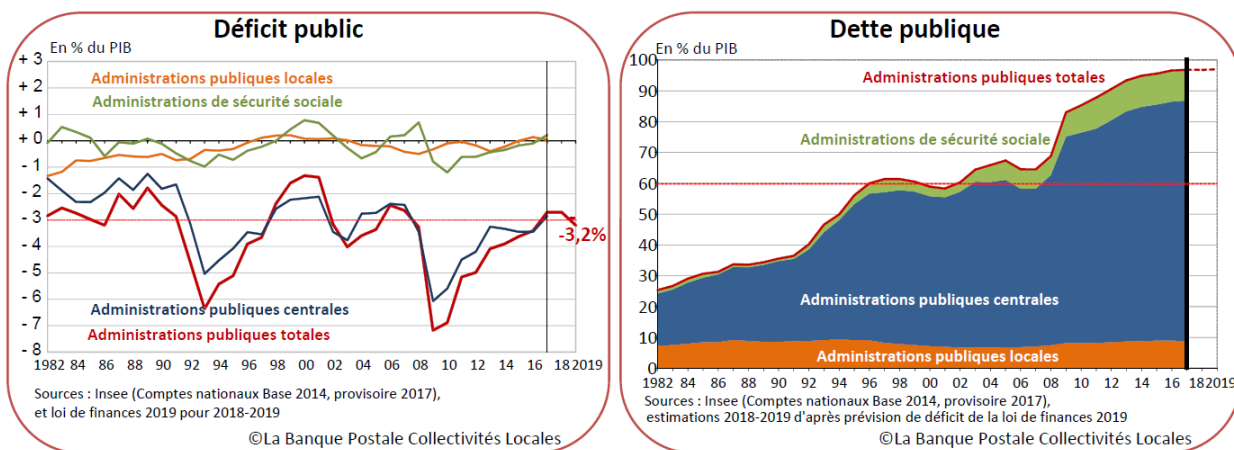
Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

Il en résulte, d'une manière consolidée, un contexte affecté par certaines incertitudes élevées mais qui demeure orienté favorablement pour l'ensemble des acteurs.

B - Les prévisions pour les finances publiques

Pour mémoire le déficit public doit être inférieur au seuil des 3 % du PIB. La dette publique doit se rapprocher du seuil des 60 % du PIB. Elle était de 2322 Md€ à la fin du troisième trimestre 2018. La France est sortie en juin 2018 de la procédure de déficit excessif et présente des prévisions de solde structurel associées au projet de loi de finances pour 2019 conformes à la programmation pluriannuelle. De manière conjoncturelle, la réduction est impactée défavorablement par les derniers ajustements opérés, et favorablement par une croissance réelle qui a été supérieure à la croissance potentielle prévue initialement.

Trajectoire des finances publiques de la loi de finances pour 2019



De manière globale, il en résulte une situation améliorée par rapport aux années précédentes mais qui nécessite de la part de l'État et des collectivités locales de maintenir une vigilance sur les dépenses et la dette publiques au regard de marges de manœuvre budgétaires toujours relatives.

C - Les mesures concernant les collectivités dans les lois de Finances

Il vous est proposé d'aborder successivement l'application effectuée des principales mesures précédentes, l'évolution de l'enveloppe normée et des concours financiers ainsi que les éléments des lois finances 2019 qui concernent la Ville de Saint Genis Laval.

Les applications effectuées des précédentes mesures :

Il convient de s'intéresser tout particulièrement à la réforme de la taxe d'habitation et à la mise en place de contrat de confiance avec les plus grandes collectivités locales.

La réforme sur la taxe d'habitation réduit la pression fiscale sur les ménages et augmente ainsi leur pouvoir d'achat. Le mécanisme reste soumis aux conditions de ressources détaillées l'année dernière. Dans un premier temps 80% des foyers vont être dispensés du paiement de la taxe d'habitation (TH) au titre de leur résidence principale d'ici 2020. L'objectif sera atteint de manière progressive sur 3 ans pour les foyers concernés (avec un niveau de dégrèvement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 et de 100 % en 2020).

La situation des contribuables restant assujettis sera traitée dans le cadre d'une réforme annoncée de la fiscalité locale de manière à veiller à ce que la contribution des citoyens soit également répartie entre tous en raison de leurs facultés avec une suppression de la taxe d'habitation pour 100 % des foyers après 2020.

A Saint Genis Laval, d'après les informations communiquées par l'État, le gain moyen par foyer bénéficiant de la réforme de la taxe d'habitation est de 190€ d'impôts en moins en 2018. Il devrait être ensuite de 411€ en 2019 puis de 633€ en 2020. En 2018, 5 983 foyers, c'est à dire 2/3 des foyers fiscaux, ont déjà été exonérés ou ont bénéficié d'une baisse de leur taxe d'habitation. En 2018, l'État a versé l'exacte contrepartie à la ville de Saint Genis Laval comme il s'y était engagé.

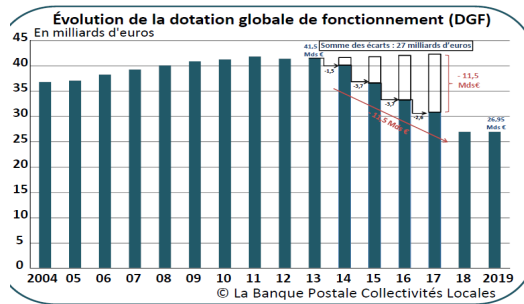
321 collectivités locales ont des dépenses réelles de fonctionnement constatées supérieures à 60 millions d'euros et sont concernées en définitive par le contrat de confiance. 228 ont fait le choix de contractualiser avec l'État un contrat sur mesure de manière à pouvoir personnaliser leurs objectifs et leurs engagements tout en respectant des critères relatifs à l'endettement (capacité de désendettement plafonnée) et à la progression des dépenses réelles de fonctionnement (+1,2% entre 2018 et 2022). Par exemple, la Métropole de Lyon s'est engagée lors du conseil du 25 juin 2018 sur une évolution de + 1,19 %. Elle présente une capacité de désendettement de 3 ans qui est largement inférieure au plafond fixé par la loi (12 ans pour les communes, 10 ans pour la Métropole de Lyon).

- **L'enveloppe normée et les nouvelles mesures**

La Dotation Globale de Fonctionnement 2019 a été maintenue à 26,95 Md€, c'est à dire à son niveau de 2018 conformément la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018.

L'État verse en effet aux collectivités locales des concours financiers qu'il prélève sur ses recettes. Ces derniers sont regroupés depuis 1996 dans une « enveloppe normée » dont le montant total est fixé par la loi de finances. Les différentes recettes sont interdépendantes. La progression de l'une entraîne mécaniquement la baisse de l'autre afin que le total budgété par l'État soit strictement inchangé.

La situation résultante des réductions votées précédemment a pu être stabilisée en 2018 et en 2019.



La stabilité du montant global et national de la D.G.F peut masquer certaines variations individuelles et les montants définitifs ne sont connus par les collectivités qu'après la publication des montants calculés par les services de l'État. Il devrait en résulter une légère diminution pour Saint Genis Laval (de l'ordre de - 25 k€ sur le 1,18 M€ perçu en 2018).

Une péréquation renforcée au sein de l'enveloppe normée :

La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros. L'augmentation de la péréquation de 180 millions d'euros est financée, comme l'an dernier, intégralement par la DGF des communes et EPCI. La Ville de Saint Genis Laval n'est éligible à aucune de ces deux recettes.

Les variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée :

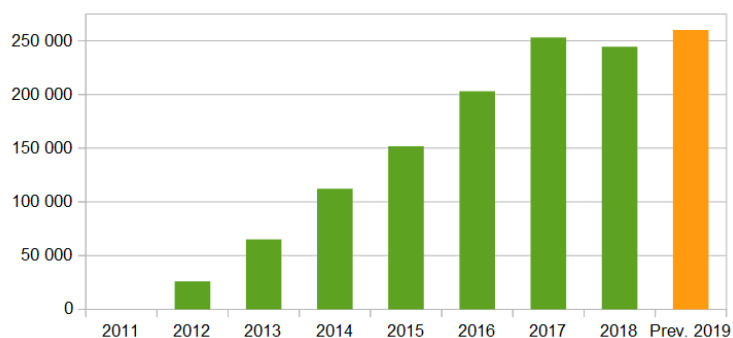
Certaines dotations sont donc réduites en volume. Il s'agit comme l'an dernier des allocations compensatrices en matière fiscale et de fonds relatifs à la taxe professionnelle. Les diminutions seront calculées ultérieurement par l'État mais elles devraient être respectivement de l'ordre de 5% et 14 % sur des recettes d'importance secondaire ce qui en limitera les impacts. Il convient de relever que la loi de finances a de plus modifié les règles de diminution qui ne sont plus calculées en fonction des montants perçus mais des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité bénéficiaire ce qui devrait aussi modifier les montants individuels.

Le Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Le FPIC a été instauré » par la loi de finances 2011 pour 2012 en vue d'assurer une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. Il s'agit d'une mesure de péréquation, dite horizontale, qui est toujours financée totalement par et à destination des collectivités locales. Il continue d'être stabilisé en 2019 et le montant national redistribué reste d'un milliard d'euros. La hausse supplémentaire initialement prévue pour 2018 n'est toujours pas rétablie ce qui permet de limiter les variations individuelles et de limiter les hausses de dépenses des contributeurs.

La dépense était de 34,5 millions d'euros pour l'agglomération lyonnaise en 2018 dont 20,16 millions à la charge de la Métropole de Lyon et 244 K€ à la charge de la Ville de Saint Genis Laval.

FPIC (en €) : une dépense communale stabilisée depuis 2017



La revalorisation des bases de fiscalité:

La loi de finances 2018 a modifié le système de revalorisation annuelle des bases fiscales. Les bases fiscales sont désormais obligatoirement et systématiquement actualisées en fonction de l'inflation constatée si elle est positive pour les locaux d'habitation ou professionnels. En 2019, les bases seront mises à jour en fonction de l'évolution constatée de l'indice des prix à la consommation harmonisé (de l'ordre de 2%).

Le contexte reste toujours contraint et oblige les collectivités locales et leurs partenaires à pérenniser leurs démarches d'optimisations et de recherches d'économies, de mutualisations de manière à pouvoir rendre sur leur territoire un service public de qualité qu'il convient d'adapter en permanence aux évolutions des besoins et des moyens.

II - LA SITUATION FINANCIÈRE ET SES PERSPECTIVES

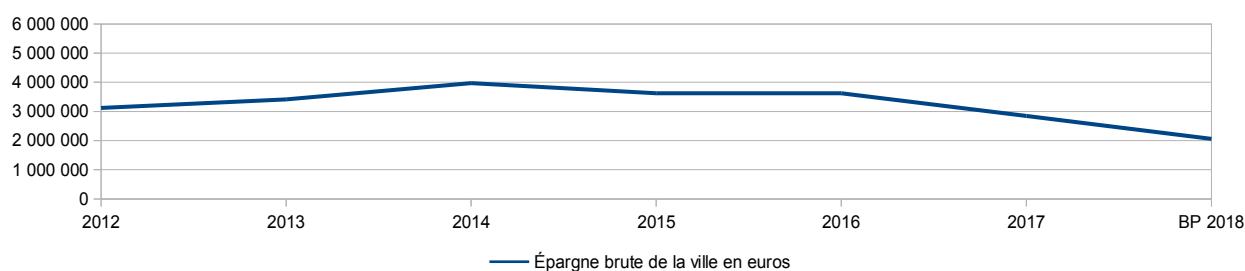
Les contextes financier et réglementaire applicables aux collectivités locales et à Saint Genis Laval relèvent globalement du statu-quo par rapport aux années précédentes.

Il vous est proposé d'examiner maintenant ces différents aspects qui continueront d'impacter la section de fonctionnement.

A - La section de fonctionnement

Comme les années précédentes l'exécution budgétaire 2018 est conforme aux prévisions. L'épargne reste impactée en dépenses par le prélèvement du F.P.I.C. et en recettes par la D.G.F. perçue par la Ville. L'autofinancement définitif sera toutefois supérieur aux prévisions du fait d'efforts de gestion récurrents visant à optimiser chaque dépense et chaque recette mais aussi du fait d'éléments conjoncturels favorables qui n'étaient pas prévisibles (remboursements sur rémunérations, indemnités de sinistres, droits de mutation).

Graphique de l'évolution de l'épargne brute communale :



Les tendances en matière de dépenses puis de recettes vont maintenant être successivement abordées.

Les dépenses de fonctionnement

L'année 2019 devrait être marquée par une stabilité des dépenses en dehors des dépenses supplémentaires incompressibles et exogènes (élections européennes, hausses des prix de l'énergie) ou cycliques (Festival du Parc de Beauregard).

Le mouvement de réduction des charges à caractère général (-19% sur la période 2012/2018) ne devrait toutefois pas pouvoir être poursuivi en 2019 car il devient très difficile d'optimiser les coûts du fait des démarches déjà entreprises avec succès. Par ailleurs, les coûts des fluides vont augmenter compte tenu aussi des hausses des prix de l'énergie et du renchérissement des prix du marché.

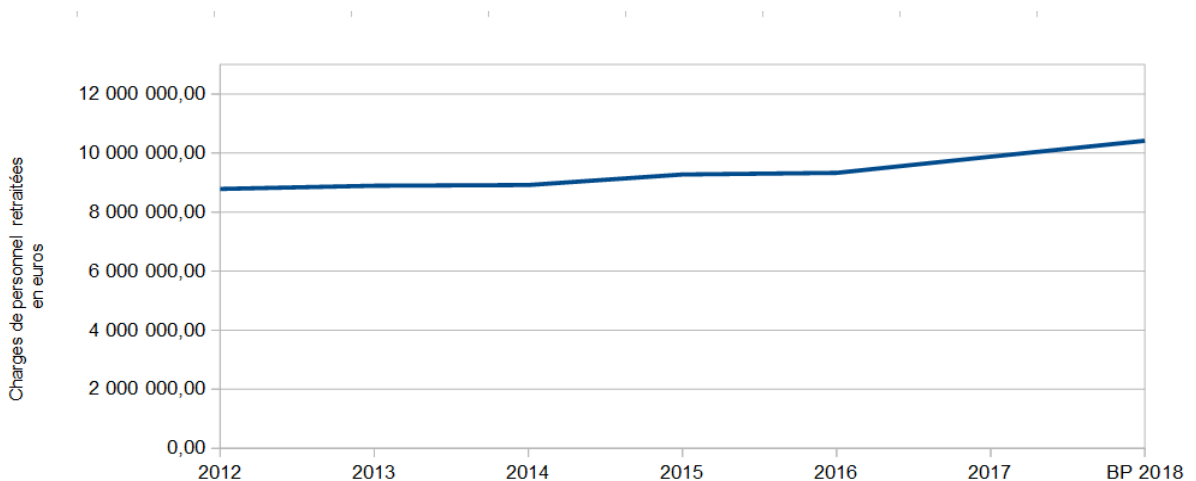
Ressources Humaines et masse salariale

Au 31 décembre 2017, la collectivité comptabilisait 248 agents sur postes permanents dont 46 contractuels. La part des femmes dans la collectivité reste à un niveau important, puisqu'elle représente 66,53% en 2017 contre 70% en 2016.

La ville de Saint Genis Laval reste au dessus de la moyenne nationale pour ce qui relève des postes de direction et de responsable, puisque la part des femmes dans la catégorie A est de 66% (64% en 2016). Les filières sociales et médico sociales restent à 100% féminines et les femmes sont prédominantes dans la filière administrative (83%) mais pas dans la filière technique (40%).

Concernant la structure de l'effectif, la collectivité connaît un ralentissement du vieillissement. En effet, la part des moins de 30 ans passe de 6% à 10,08% dans le total de l'effectif permanent, avec un ratio de 8,4% dans la population féminine. La part des plus de 50 ans est de 38,7% avec une représentation des femmes légèrement plus importante. La structure de la pyramide des âges et la composition du personnel peuvent être impactantes sur le nombre d'arrêts maladies et sur les demandes de travail à temps partiel.

Il est recherché en 2019 une stabilité des charges de personnel tout en intégrant les modifications liées à l'évolution des carrières des agents (G.V.T, départs en retraite), les charges relatives à l'organisation des élections, les hausses de cotisations, l'augmentation du SMIC, le recrutement de stagiaires pour effectuer la mise à jour de documents périodiques comme le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), l'Analyse des besoins sociaux (A.B.S.). De manière complémentaire, les coûts relatifs au Parcours professionnels carrières et rémunérations ont également été intégrés. Pour mémoire, le P.P.C.R. est un mécanisme défini par la loi revalorisant certains cadres d'emploi et certains grades qui permet aux agents de cotiser sur une assiette plus importante, pour la retraite.



L'évolution des charges de personnel entre 2017 et 2018 s'explique essentiellement par la gestion du MIXCUBE qui est effectuée en régie en année pleine ainsi que par le retour (en année pleine) à la semaine de 4 jours et la réorganisation mise en place au sein des groupes scolaires.

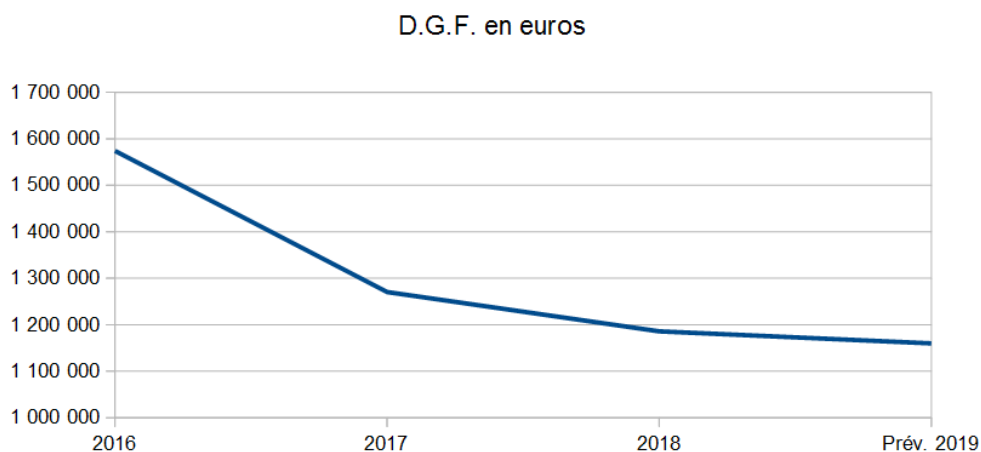
Un renforcement des moyens humains sera également intégré en 2019 pour répondre à la nécessaire animation territoriale de la vie associative et aux besoins du territoire en matière événementiel.

Les charges financières et exceptionnelles pourront être légèrement réduites. Les autres charges de gestion courante ne présenteront de variations significatives. L'enveloppe budgétaire globalement affectée aux subventions en numéraire sera maintenue (2,4 M€ en 2017 et en 2018) en tenant compte naturellement des demandes formulées, des projets présentés ainsi que des démarches d'optimisation réalisées précédemment ou en cours par chaque acteur et partenaire associatif.

Les recettes de fonctionnement

Les taux communaux en matière d'impôts locaux sont stables depuis 2009 et n'augmenteront donc pas en 2019, et ce pour la dixième année consécutive, conformément à l'engagement de stabilité pris par la majorité municipale pour l'ensemble de ce mandat dans le cadre du contrat municipal. Les évolutions physiques des bases fiscales (constructions neuves, extensions de constructions) contribueront à faire progresser les recettes fiscales.

Le contexte financier de l'État s'améliore mais il ne permet pas encore à ce dernier de faire évoluer favorablement les niveaux de recettes versés aux collectivités locales. Le contexte relatif au concours financiers de l'État décrit précédemment s'applique à Saint Genis Laval comme l'illustre par exemple l'évolution passée et anticipée de la DGF (cf. graphique ci dessous).



Il convient également de souligner que le niveau des autres recettes sera maintenu avec un dynamisme préservé des droits de mutation du fait de l'attractivité de la ville et d'une conjoncture financière et immobilière toujours porteuse.

Aucune recette exceptionnelle n'est anticipée pour 2019 contrairement aux années précédentes (donation de Monsieur Bagne en 2017, indemnisation du sinistre relatif à la toiture du Gymnase d'Aubarède en 2018) ce qui entraînera une baisse logique de ces recettes.

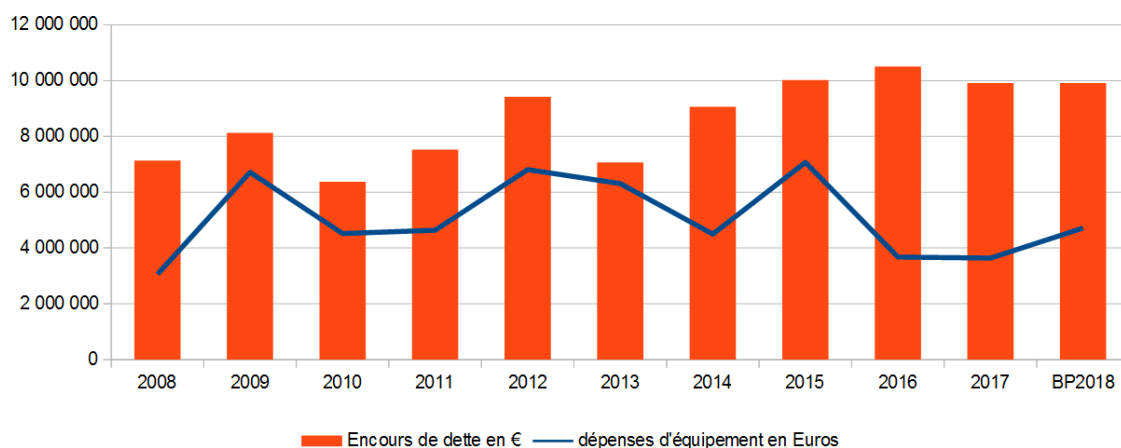
B - L'endettement et niveau d'investissement :

Un encours de dette toujours maîtrisé

L'encours de la dette est le Capital emprunté Restant Du (c'est à dire restant à rembourser). Il correspond aux besoins de financement externe de la Ville pour pouvoir réaliser le programme pluriannuel d'investissement tout en équilibrant ses comptes.

Le graphique ci après met en perspective les évolutions des dépenses d'équipement et de l'endettement (sur ce dernier, 2018 est similaire à 2017 car il s'agit des encours de dette au 31/12/2017 et au 1^{er} janvier 2018, les éléments définitifs pour 2018 n'étant pas encore arrêtés).

Les données évoluent de manière cyclique en fonction principalement de l'avancement comptable des grands projets. Par exemple, la période proposée comprend successivement des infrastructures rénovées (B 612, La Mouche, les requalifications des rues F. Vernaton et du Chemin de Moly), créées (B 612, Mixcube, Poste de la Police Municipale); ainsi que les projets en cours (C.S.C.B., réalisation de la Halle couverte au complexe Henri Fillot).



En ce début d'année, la ville de Saint-Genis-Laval présente un stock à rembourser de 11,3 M€(dette revolving comprise) ce qui correspond à un capital restant du de 513 € par habitant. Il reste inférieur à celui des communes comparables. Les derniers chiffres disponibles (au 31/12/2017) montre un stock de dette de 458 € par Saint Genois contre une moyenne de 1066€ par habitant.

La structure de la dette est saine et équilibrée. Elle comprend 38% de taux fixe, 38 % de taux variable (indexés sur l'euribor) et 24% de livret A. L'endettement présentait un taux moyen de 2,4% et une durée de vie résiduelle de 15,5 ans ce qui correspond aux moyennes constatées.

La capacité de désendettement de la ville, qui correspond au nombre d'années d'épargne brute qu'il lui faudrait pour rembourser sa dette était de moins de cinq années au niveau du budget 2018 et devrait rester stable.

Ce ratio va évoluer en fonction des marges de manœuvre d'une collectivité locale puisqu'il correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Notons que la loi de programmation des finances publiques qui a précisé les conditions nécessaires pour la contractualisation entre l'État et les collectivités locales concernées a prévu que le plafond à ne pas dépasser est de douze années pour les communes concernées et que la capacité de désendettement est de 7 années pour les villes de plus de 10 000 habitants.

Ce résultat illustre la qualité de la santé financière de la Ville de Saint Genis Laval. Son niveau d'autofinancement lui permet de réduire, au profit de tous, son recours à l'endettement ainsi que ses charges financières. Dans ses orientations budgétaires, la Ville va chercher à préserver ses capacités actuelles et futures tout en continuant à répondre aux besoins actuels et à venir du territoire.

Les dépenses sont à un niveau moyen d'investissement de 5,3 M€ entre 2012 et 2018 car la Ville poursuit sa phase de réalisation des investissements programmés par le contrat municipal pour la seconde partie de ce mandat (cf. la programmation pluriannuelle dans la partie III) avec par exemple la réalisation de la halle couverte au complexe Henri Fillot, la relocalisation de Roule virou et la rénovation à venir du CSCB.

III - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

La programmation de l'investissement ainsi que l'ensemble des orientations budgétaires 2019 sont marquées par le traditionnel cycle électoral ainsi que la volonté de respecter le contrat municipal et les engagements pris auprès des Saint Genoïis. Il est ainsi prévu sur l'année 2019 :

- la finalisation de la dissimulation des réseaux de la deuxième tranche du chemin de Moly,
- la réalisation de la Halle couverte au complexe Henri Fillot,
- la rénovation de la totalité de la toiture du gymnase d'Aubarède,
- la rénovation du Centre Social et Culturel des Barolles et le programme de rénovation des toitures terrasse de l'ensemble bâti Paul Frantz,
- la relocalisation de Roule-Virou dans les locaux libérés par le RAM.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Opérations d'urbanisme-voirie (Moly, Vernaton, Darcieux, Barolles - Collonges)		-----	-----	-----	-----	
MDQ Collonges	-----					
Médiathèque B 612 (toiture - exceptionnel), la Mouche	-----				-----	
P.M. et vidéoprotection	-----					-----
Halle couverte au complexe H. Fillot		-----	-----	-----	-----	
Plan numérique dans les écoles, aménagements connexes à d'Aubarède, G.S. Ste Eugénie	-----		-----			-----
Développement des loisirs pour tous à l'instar des séjours vacances pour les Seniors	-----		-----	-----	-----	-----
Actions sociales	-----					-----
Structure enfance Guilloux et Ste Eugénie					-----	-----
Économie - commerces et emploi	-----					-----
Réaménagement urbain de l'îlot Guilloux					-----	-----
Aménagement du Vallon des Hôpitaux - Ste Eugénie /arrivée du métro (extension)						-----
C.S.C.B (rénovation)			-----	-----	-----	-----
Relocalisation du RAM - Extension de la crèche R. Virou			-----	-----	-----	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020

D'autres investissements seront également budgétés comme par exemple le remboursement de la dette, la rénovation et la mise aux normes des aires de jeux, l'optimisation de la sauvegarde des données informatiques, la poursuite opérationnelle du programme ciblé de rénovation des façades avec des aides aux propriétaires.

Une réponse sera également apportée aux besoins réels des différents usagers des espaces publics (en matière de voirie et d'éclairage public) et des locaux (culturels, scolaires sportifs, dédiés à la jeunesse et à la petite enfance,...), dans la limite des moyens financiers disponibles. La planification et la priorisation seront comme chaque année établies pour limiter les nuisances causées aux usagers, les surcoûts mais aussi les risques potentiels d'indisponibilité des équipements (fermeture du fait de l'absence de chauffage ou de toiture parfaitement étanche).

Il est également possible de regrouper les différentes actions prévues pour l'année à venir en deux axes majeurs.

A - Optimiser la gestion et le patrimoine pour ne pas actionner le levier fiscal

Le budget 2019 sera proposé sans augmenter les taux communaux des impôts locaux avec pour mémoire 16,86% pour la taxe d'habitation et 19,57% pour la taxe sur le foncier bâti. Garantir la stabilité fiscale communale implique de réduire les dépenses publiques et de freiner la progression de certains postes budgétaires.

La gestion patrimoniale joue une importance de tout premier plan et passe par une politique d'acquisition et de cession foncière telle qu'elle a été exprimée et réalisée l'année dernière. Le budget 2019 continuera de permettre la mise en œuvre d'une politique volontariste en fonction des opportunités qui pourraient se présenter.

Les travaux de rénovation, de mise aux normes (accessibilité, sécurité), d'extension ou tout simplement de construction recherchent toujours à réduire les charges à caractère général actuelles et futures en optimisant les consommations et les coûts d'entretien.

Cette amélioration de la performance énergétique des équipements, prévue dans l'agenda 21, est également une des actions communales majeures menées dans le cadre de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Sans procéder à une énumération exhaustive de toutes les opérations, il est possible de relever la réfection qualitative en matière d'isolation des toitures de l'école Paul Frantz, du B 612 et du gymnase d'Aubarède, les rénovations de la chaudière du Gymnase Giono, les travaux visant à diminuer les consommations énergétiques et améliorer la thermique du C.S.C.B.

Il en sera de même pour l'éclairage public où une priorité sera donnée sur les sites qui utilisent les technologies les plus énergivores comme le Parvis de l'Europe ou nécessitent une rénovation des réseaux (mail des Barolles).

Conformément à la programmation de l'AD'AP, la mise aux normes en matière d'accessibilité sera poursuivie en 2019 avec l'école maternelle Bergier, le groupe scolaire Mouton, le stade des Barolles (vestiaires), la Maison des Champs (tous bâtiments).

B - Agir de manière partenariale pour l'avenir du territoire:

→ avec la Métropole de Lyon

Le quartier des Barolles a fait l'objet il y a cinq ans d'une première phase de requalification concentrée sur le parvis d'entrée et la place des Barolles. La seconde tranche d'aménagement, en cours de réalisation depuis fin 2018 pour une surface totale de près de 9 800 m², concerne la place carrée, les allées Barolles et Champagnat, le mail des Barolles et le parking attenant. Le montant total des travaux est estimé à 2 M€ (valeur 2016) avec un financement assumé à 28,5% par ville et à 71,5% par la Métropole de Lyon. Cette réhabilitation vise essentiellement à permettre l'appropriation des espaces par tous les publics ainsi que la végétalisation et la restructuration des espaces. Les aspects financiers ont été intégrés dans cette seconde tranche puisque les choix se sont portés sur des essences locales peu exigeantes en matière d'espaces verts, et sur un éclairage efficace et économe en matière d'entretien. La livraison des travaux précités ainsi que ceux relatifs à la vidéo- tranquillité est programmée pour le second semestre 2019.

Le projet nature est toujours mené par la Ville de Saint Genis Laval en partenariat avec la Métropole de Lyon qui prend en charge financièrement la totalité des dépenses. En 2018, le plan de gestion du plateau des Hautes-Barolles, la réparation des bornes des sentiers pédestres, la plaquette d'information, la plantation d'une haie bocagère, le lancement d'une enquête parcellaire pour aider à la reprise agricole ainsi que des animations pédagogiques ont pu être effectués. En 2019, les actions viseront tout particulièrement à mettre en œuvre le plan de gestion et à conforter le budget d'animation en lien avec le programme d'actions du secteur « les plateaux du Sud Ouest relatif à la protection des espaces naturels et agricoles périurbains dits PENAP).

Des travaux de proximité via le F.I.C. seront également réalisés par la Métropole de Lyon avec un cofinancement de la Ville de manière à pouvoir répondre à un maximum de priorités concrètes et quotidiennes des usagers pour les petits aménagements et travaux sur les espaces publics et la voirie.

Les actions retenues par la Ville de Saint Genis Laval au titre du contrat territorial avec la Métropole de Lyon sont progressivement mises en place de façon à accroître l'efficacité et l'efficience de l'action publique sur le territoire.

En matière sociale, les référentiels communs et des tableaux de bord en vue de faciliter l'accueil et l'orientation des usagers ont été mis en place à la suite de groupes de travail associant notamment les CCAS et l'Union Départementale des CCAS.

Les conventions "qualité-propreté" ont également été mises en œuvre pour coordonner les moyens de la Métropole de Lyon et de la Ville afin de réduire les coûts, en rationalisant les interventions pour les secteurs du centre ville et des Barolles, et d'améliorer les résultats.

La mise à disposition de plateformes et d'outils numériques se développe en s'appuyant sur les réseaux professionnels. L'espace numérique de travail "Laclasse.com" et l'ensemble de ses services intégrés à destination des collèges et écoles de la Métropole de Lyon fonctionne de manière personnalisée et contribue au développement des actions éducatives conjointes et à la lutte contre le décrochage scolaire.

La plateforme mutualisée de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics a été déployée et a été mise en service pour la Ville et le CCAS de Saint Genis Laval. Ce portail unique peut désormais être utilisé et améliore la visibilité des avis de marché tout en simplifiant les démarches, pour les fournisseurs candidatant ou travaillant régulièrement avec une ou plusieurs communes de la Métropole de Lyon.

Le projet d'optimisation de l'instruction financière des demandes de garantie d'emprunt au sein du territoire est également très avancé. Il va contribuer à réduire les délais et à capitaliser les analyses et travaux produits par l'ensemble des communes au sein de la Métropole de Lyon. Pour les bailleurs, le montage financier des opérations sera de ce fait facilité et les projets pourront être menés dans des temps plus courts.

D'autres perspectives, en matière sportive, vont également être étudiées puis prochainement mises en œuvre avec par exemple la volonté d'encourager la Pratique Physique et Sportive en proposant au grand public de découvrir par une application le patrimoine de la Ville en courant, en marchant. Chacun pourra choisir et faire à son rythme son parcours patrimonial.

Le projet urbain du Vallon des Hôpitaux - Sainte-Eugénie retranscrit l'ambition du développement d'un écoquartier exemplaire où logements, commerces, services et entreprises s'intégreront intelligemment dans un cadre agréable, arboré et préservé de 22 hectares. La programmation urbaine mixte associe des logements diversifiés, des activités économiques et tertiaires créatrices d'emplois, des commerces et des services de proximité. Ce projet construit autour d'une trame verte répondra aux besoins de tous les habitants en s'appuyant sur l'arrivée du métro B, mais aussi en contribuant au développement de nouveaux modes de déplacements alternatifs et de logements diversifiés.

Un programme d'équipements publics nécessaires au fonctionnement du quartier est en cours d'élaboration et fera l'objet à très court terme de marchés de maîtrise d'œuvre puis de réalisations en lien avec le projet de création de Z.A.C.

Comme toutes les réalisations saint-geoises, toutes les mesures de nature à réduire les consommations l'empreinte carbone seront évidemment prises pour contribuer ainsi à faire face aux défis climatique et énergétique mais aussi à expérimenter et mettre en œuvre des solutions d'avenir.

Ce projet du Vallon des Hôpitaux - Sainte-Eugénie intégrera aussi, dans des cadres contractuels innovants, les acteurs privés de façon à optimiser les financements ainsi que l'utilisation des différents espaces publics.

→ avec des bailleurs et des partenaires privés

Dans le cadre du plan façade du centre ville, la Ville accompagnera les personnes privées concernées par différentes subventions, dans leurs travaux de rénovation de manière à participer à la mise en valeur et au développement du centre ville.

Répartis de manière équilibrée sur la commune, des projets d'acquisition, d'amélioration et de construction en matière de logements conventionnés seront également soutenus de façon à permettre à la Ville de respecter l'engagement qu'elle a pris en la matière avec l'État. Il convient de souligner que les subventions versées sont intégralement déductibles du prélèvement S.R.U. ce qui neutralise complètement leur coût.

→ avec les partenaires associatifs Saint Genois

Outre le versement des subventions en numéraire, la Ville continuera de mettre à la disposition à titre ponctuel ou permanent des associations des locaux, des salles et des moyens matériels et humains importants pour permettre aux activités et aux événements associatifs de se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Des travaux d'investissements significatifs seront ainsi réalisés comme chaque année de manière à ce que les équipements soient parfaitement fonctionnels et de nature à répondre aux besoins actuels et anticipés des différents acteurs du territoire.

En 2018, le soutien au monde associatif représentait près de 7 millions d'euros en intégrant les investissements budgétés, les subventions versées, les aides en nature ainsi que la valorisation patrimoniale des locaux mis à disposition.

L'endettement a été maîtrisé et les réductions de ressources n'ont pas été répercutées sur les contribuables locaux tout en continuant à développer le territoire et à proposer une offre de services publics correspondant aux besoins des habitants.

La Ville va continuer à maintenir un niveau soutenu d'investissement et à mettre ainsi à la disposition des usagers, des associations et des habitants des équipements et des espaces publics régulièrement rénovés et bien entretenus.

Les niveaux d'endettement et d'épargne de la ville de Saint Genis Laval lui permettent d'envisager avec sérénité le financement des investissements à venir notamment dans le cadre de l'arrivée du métro et de l'aménagement du vallon des Hôpitaux.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **VOTER** que la présentation, au titre de l'exercice 2019, du rapport d'orientations budgétaires prévu à l'article L 2312-1 du CGCT ci-avant présenté ainsi que de la tenue du débat d'orientations budgétaires ont eu lieu.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE**
- Motion adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté **POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

Liste des élus s'étant **ABSTENUS**

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.